



Fonds FEDER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MISSION
INTERCOMMUNALE
D'AMÉNAGEMENT DU
LITTORAL

Langues • Roussillon



La Région
Languedoc
Roussillon

Vivez en Septimanie



Département
Hérault
Conseil Général



sète



marseillan

Balaruc-le-Vieux • Balaruc-les-Bains • Frontignan • Gigan • Marseillan • Mireval • Sète • Vic-la-Gardiole



www.lelido.net



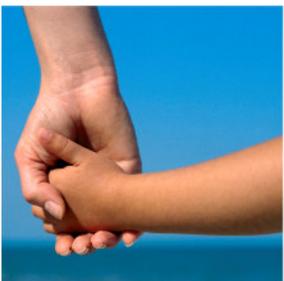
Le lido de Sète à Marseillan : entre mer et étang



Vue d'ensemble du site



Photo : Gaultier FLEURY



Vue d'ensemble du site

Une façade maritime constituée par un lido de 12 km de long,





Vue d'ensemble du site

Un espace remarquable de plus de 1 800 ha de plage, dunes, zones humides et de vignes,
Un patrimoine naturel riche et varié (ZNIEFF, ZICO, NATURA 2000,...)





Vue d'ensemble du site

Un patrimoine économique et historique,

- Une route littorale
- Une voie ferrée
- Un camping de 1 000 emplacements
- 16 000 usagers de la plage/jour
- 270 ha de vignes (Listel)
- Un conservatoire de cépages (INRA)
- Un monument historique





Vue d'ensemble du site





L'état des lieux



Les facteurs de risque

- Une érosion importante de ce secteur du littoral (près de 45 ha perdus depuis 50 ans),
- Un déficit d'apport en sédiments,
- Des phénomènes climatiques amplifiés (houle frontale plus importante, tempêtes, ...),
- L'impact de la route actuelle (5 000 véhicules/jour qui stationnent le long de la plage en été) et des ouvrages « lourds » (brises-lames, épis),
- Une fréquentation non encadrée





Enjeux du projet

Préserver et rétablir le littoral, conformément à la recommandation européenne GIZC en tenant compte :

- des activités présentes sur le lido
- de la fonction d'échange local de la route
- des espaces humides de bord d'étang
- de l'activité viticole
- des activités économiques (usine Listel, camping du Castellás)
- des activités et usages traditionnels (pêche,...)
- de la fréquentation massive par les campings cars
- de l'impact sur les visiteurs afin de comprendre la richesse naturelle du lido
- de l'amélioration et la valorisation de l'offre touristique



Une approche
nouvelle en rupture
avec les pratiques de
défense côtière



Le recul stratégique

Redonner au rivage :

- sa capacité naturelle à résister contre l'érosion,
- un espace d'évolution

en opérant :

- un déplacement des points durs et des équipements
- un reprofilage de la plage en rétablissant un cordon dunaire et une plage à 70 mètres de largeur

Maintenir la fonction d'échange local de la route

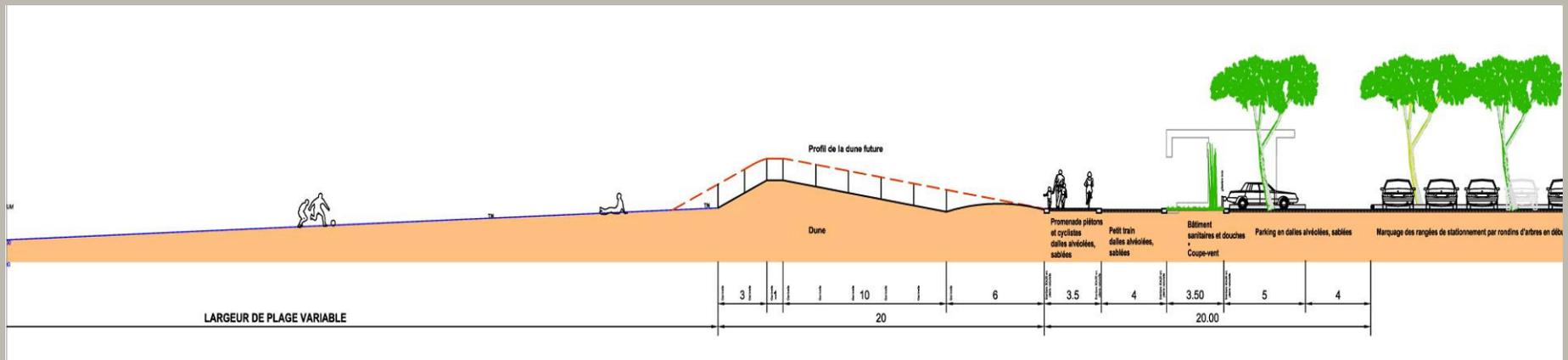
- recréer une route à vocation de desserte locale et touristique le long de la voie ferrée

Réorganiser l'accueil du public

- Créer des aires de stationnement paysagées, une piste cyclable, des équipements de services,...



Le recul stratégique

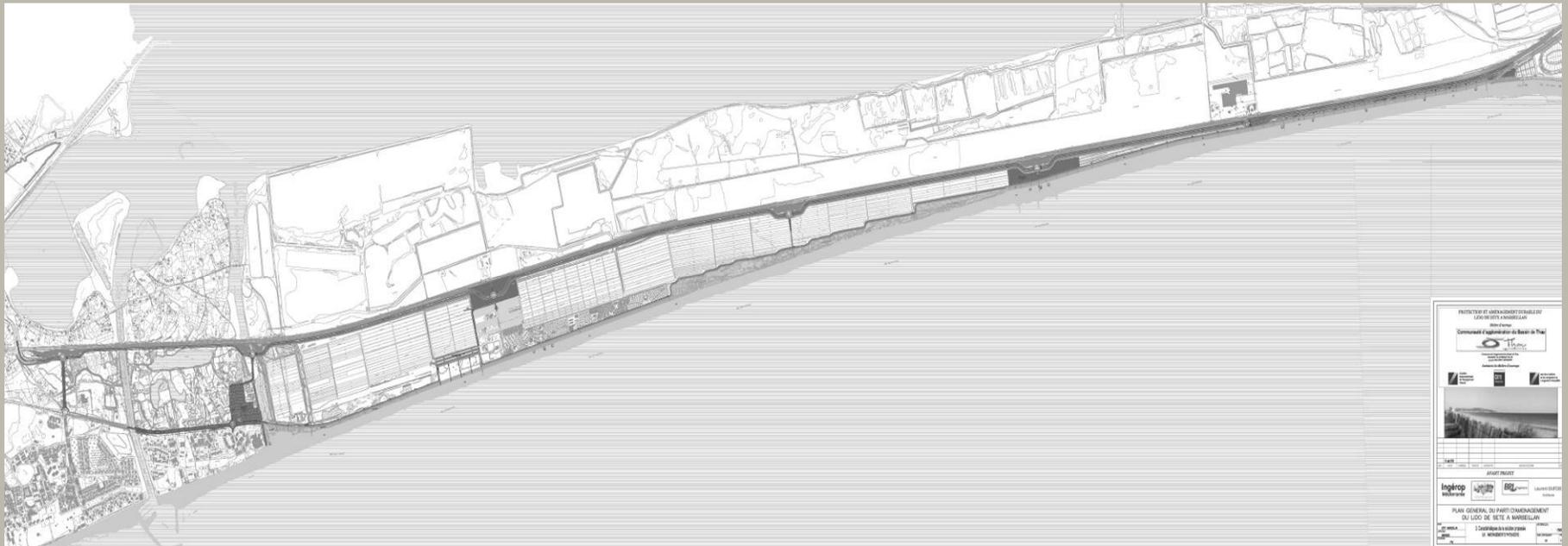




Les aménagements prévus



Le plan général



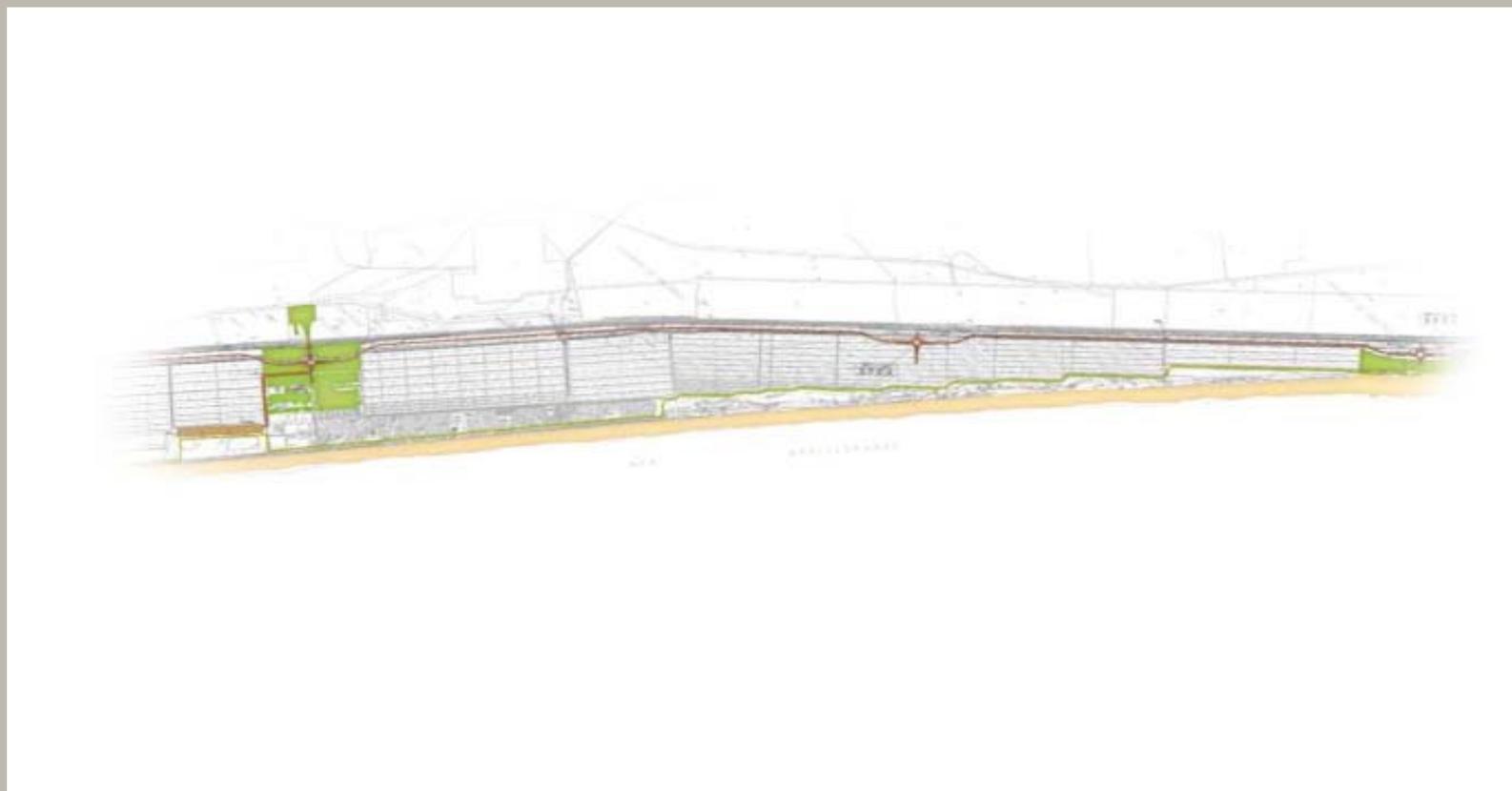


Les aménagements



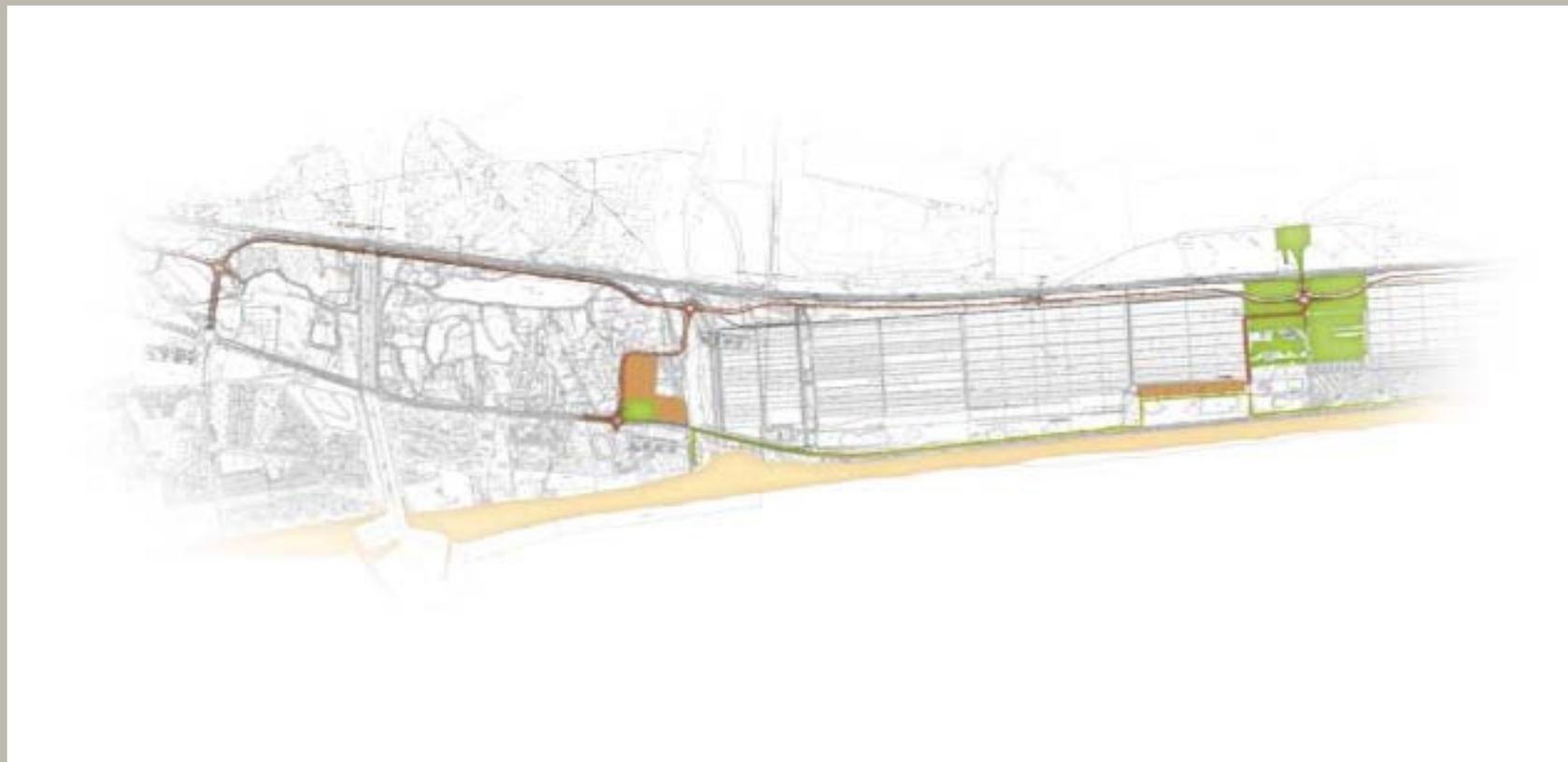


Les aménagements





Les aménagements





Les aménagements terrestres





Les aménagements terrestres

Avant





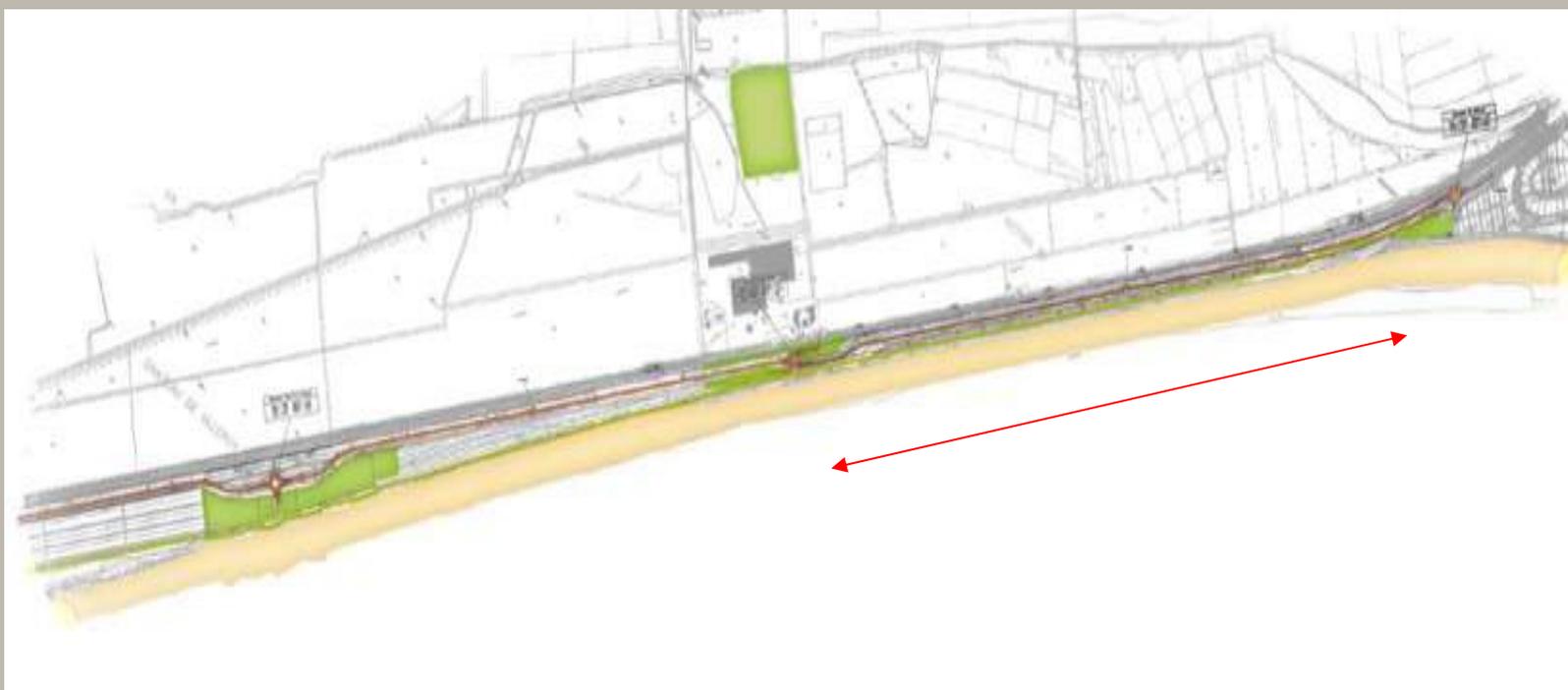
Les aménagements terrestres

Après



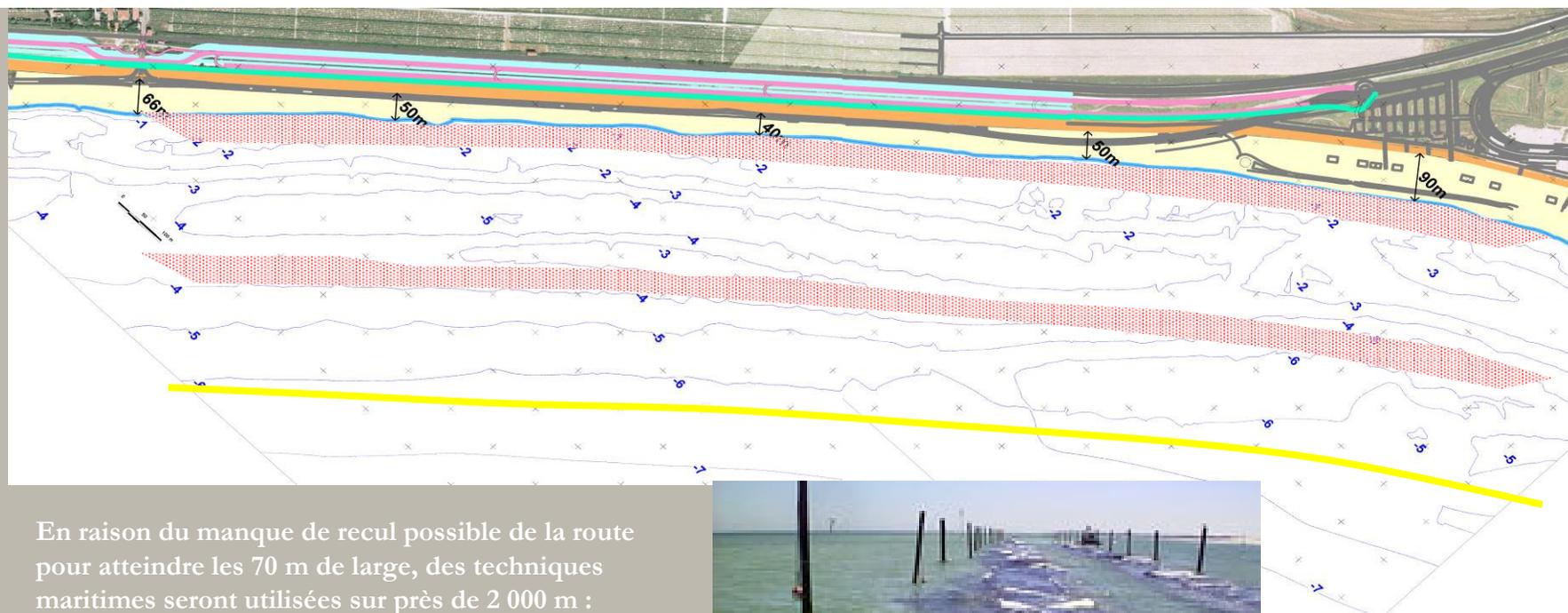


Les aménagements terrestres combinés aux protections maritimes





Les protections maritimes – le géotube



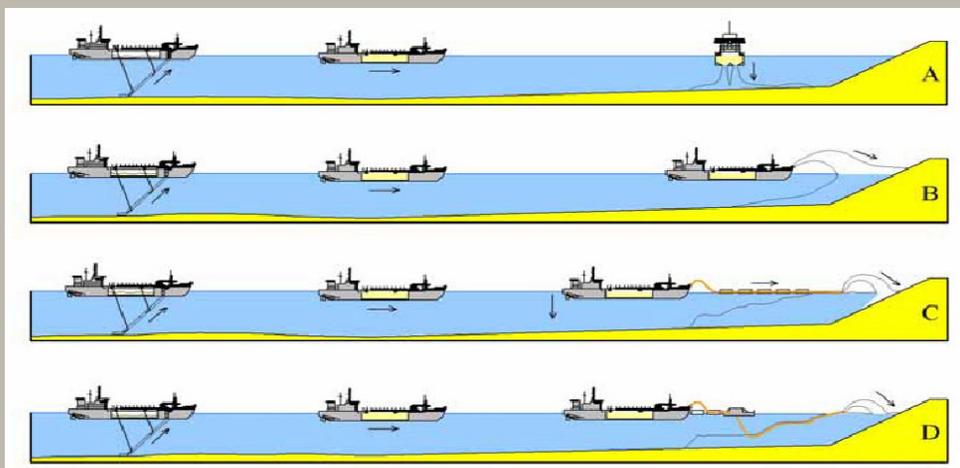
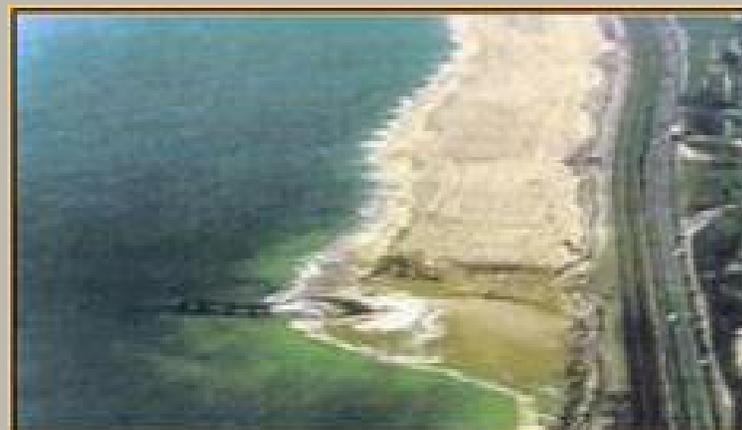
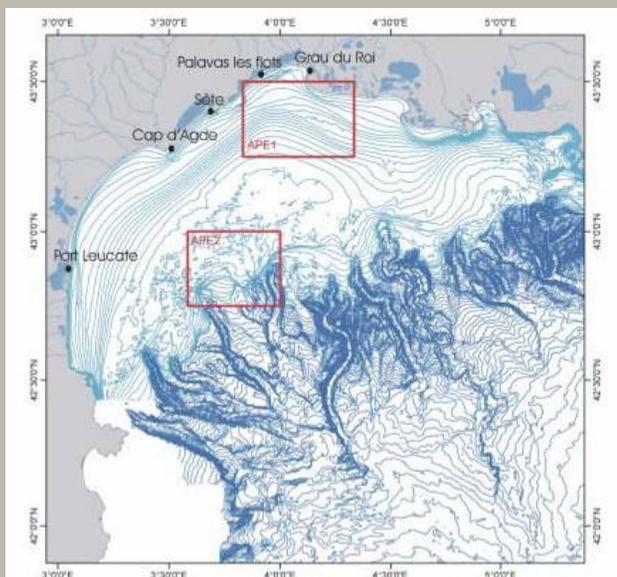
En raison du manque de recul possible de la route pour atteindre les 70 m de large, des techniques maritimes seront utilisées sur près de 2 000 m :

- pose d'un ouvrage immergé sous forme d'un géotube synthétique ;
- Système Eco-plage ;
- procédé de rechargement en sable





Les protections maritimes - le rechargement en sable « Beachmed »





Le portage du projet
et le démarrage des
travaux



Le portage du projet

- Le maître d'ouvrage : la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau
- Des études techniques préalables depuis 2001 ;
- Un coût d'opération estimé de plus de 50 millions d'euros ;
- Un partenariat financier : Etat, Conseil Régional Languedoc-Roussillon, Conseil Général de l'Hérault et Union européenne ;
- Des dispositions de suivi, de contrôle et d'évaluation : Comités de Pilotage, Comités techniques, réunions de concertation, dispositif de suivi du trait de côte ;
- Un partenariat national et européen : projets européens INTERREG tels que MESSINA, BEACHMED, des projets nationaux LITEAU II, VULSACO
- Une instruction au titre des Grands projets dans le cadre des fonds structurels européens (*art. 25 du règlement (CE) n° 1260/1999 sur les fonds structurels*)



